

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	10.01.2020	14h16	20.301	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Sera Pantillon</b>
<b>Titre : Utilisation de pesticides en forêt : cette pratique a-t-elle lieu dans notre canton ?</b>
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Une étude faite par Médecins en faveur de l'environnement (MfE) a récemment démontré que la quasi-totalité des cantons suisses utilisaient des pesticides de synthèse afin de traiter le bois coupé entreposé en forêt. Or, l'article 18 de la Loi sur les forêts (LFo) stipule que « <i>l'utilisation en forêt de substances dangereuses pour l'environnement est interdite</i> ». De plus, cette pratique a également lieu pour traiter du bois certifié FSC.</p> <p>Dans une réponse à une interpellation au Conseil national sur ce thème, le Conseil fédéral a répondu ne pas être en mesure de répondre, s'agissant de la responsabilité des cantons.</p> <p>Nous prions donc le Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des pesticides sont-ils utilisés dans les forêts neuchâtelaises (sur du bois certifié FSC et non certifié) ?</li> <li>2. Si oui, en quelles quantités ?</li> </ol>
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
Sera Pantillon		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Sven Erard	Clarence Chollet	Laurent Debrot
Jean-Luc Naguel		